

**REGLEMENT DES ETUDES ET DES STAGES,  
ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC)**

en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Masso-Kinésithérapie,

Année universitaire 2026 – 2027

**I - DISPOSITIONS GENERALES**

**1.1 Références réglementaires :**

Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute.

Arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute.

MàJ 11 dec 2025 Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute.

**1.2 Règlements de l'Université et de l'ILFOMER :**

Le présent règlement s'inscrit dans le cadre du règlement intérieur de l'Université de Limoges et celui de l'ILFOMER.

**II - DISPOSITIONS CONCERNANT LA MASSO-KINESITHERAPIE**

**2.1 Organisation des études :**

Les études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute comportent **10 semestres** de formation et se composent de **deux cycles**.

Le cursus est structuré en 10 semestres et décliné en unités d'enseignement (UE). Ces UE donnent lieu à une valorisation en crédits européens (ECTS). La place des UE dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiant.e.s.

1°) **Le premier cycle** comprend **2 semestres (année de sélection)** validés par l'obtention de 60 crédits européens, puis **4 semestres** de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens.

2°) **Le second cycle** comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens

La rentrée des étudiant.e.s à l'ILFOMER est prévue la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre de chaque année.

## **2.2 Admission en cours de cursus :**

L'admission en cours de cursus est possible en **troisième ou quatrième** année uniquement :

- à la faveur d'un transfert de l'un des autres instituts français,
- sur décision du directeur de la composante, après avis du jury d'examen,
- pour l'un des motifs suivants : problème de santé de l'étudiant.e, accompagnement d'un parent, mobilité du conjoint,
- sur réception par voie postale d'un dossier constitué d'une lettre de motivation manuscrite, des justificatifs de l'élément motivant la demande (certificat médical, livret de famille...), des relevés de notes des semestres échus et de l'avis de l'établissement universitaire de l'étudiant.e,
- dans la limite des capacités d'accueil.

A la demande du directeur de la composante, un entretien avec le demandeur complètera les éléments du dossier.

La décision finale est communiquée après publication des résultats de la seconde session d'examen.

## **2.3 Demande de transfert en cours de cursus :**

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante, après avis du jury d'examen, le transfert en cours de cursus vers un autre institut n'est possible que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- si un.e candidat.e issu.e d'un autre institut et souhaitant intégrer la filière masso-kinésithérapie de l'ILFOMER, est admis.e dans les conditions inscrites au paragraphe 2.2,
- en fin d'année universitaire échue.

## **2.4 Semestre à l'étranger :**

Après accord du responsable pédagogique et sous réserve d'une cohérence pédagogique avec les attendus et le déroulement de la formation, un.e étudiant.e peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de deux semestres au cours des huit semestres de formation conduisant au diplôme de masseur-kinésithérapeute. La période d'études, validée par l'établissement étranger et par le responsable pédagogique de la formation concernée, permet à l'étudiant.e d'acquérir les crédits européens correspondants. Les étudiant.e.s intéressé.e.s pour faire une mobilité peuvent se renseigner sur le site internet du pôle international et doivent prendre contact avec le référent mobilité internationale de l'ILFOMER.

## **2.5 Aménagements d'études :**

Les étudiant.e.s en situation de handicap peuvent bénéficier d'un aménagement des études. Les étudiant.e.s qui souhaitent en faire la demande peuvent prendre contact avec la référente Etudiant.e.s en situation de handicap de l'institut.

Les sportifs de haut niveau peuvent bénéficier d'un aménagement des études (cf. Charte du sport de haut niveau de l'Université de Limoges).

# **III - ENSEIGNEMENT**

## **3.1 Programme :**

L'ensemble du programme représente 3488 heures d'enseignement, réparties en 873 heures de cours magistraux, 2073 heures de travaux dirigés, 542 heures de travaux pratiques et 1470 heures de stages pratiques au cours des 8 semestres de la formation.

## **3.2 Contenu de la formation :**

Les différentes UE sont réparties en 3 catégories : apprentissage et approfondissement, sciences et ingénierie en Masso-Kinésithérapie et enseignements fondamentaux. Le 1<sup>er</sup> cycle à l'ILFOMER comporte 12 UE, le 2<sup>nd</sup> cycle 19 UE.

La répartition des périodes d'enseignement et de stage en deux cycles est fixée après avis du conseil de perfectionnement, conformément à l'offre de formation.

### **3.3 Assiduité :**

Les enseignements sont obligatoires. Ils sont dispensés du lundi au samedi entre 8 heures et 20 heures, en dehors des jours fériés et des vacances universitaires de l'institut. Les étudiant.e.s doivent avoir suivi **régulièrement** cours magistraux, travaux pratiques, travaux dirigés et stages. Les étudiant.e.s doivent être présent.e.s lors de chaque enseignement.

#### **3.3.1. Types d'absences :**

A/ Elles sont **justifiées**, sur présentation de justificatifs pour les motifs suivants :

- maladie ou accident, (ou rendez-vous médical),
- décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- mariage ou PACS,
- naissance ou adoption d'un enfant,
- journée défense et citoyenneté,
- convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle.

Les étudiant.e.s doivent informer par mail l'équipe pédagogique, et le cas échéant les enseignants vacataires concernés s'ils disposent de leurs mails, de leur absence.

Pour toute absence, un **justificatif d'absence** doit être remis à l'administration (boîte aux lettres) dans les 48h suivant le début de l'absence.

Dans tous les autres cas, les étudiant.e.s doivent faire une **demande d'autorisation d'absence** auprès de l'équipe pédagogique qui examine la demande et statue sur sa recevabilité. La demande d'autorisation d'absence est disponible en annexe I, et doit être adressée par mail au directeur ou à la directrice des études, ou en main propre à l'un des membres de l'équipe pédagogique, 2 semaines au moins avant la date d'absence demandée.

La présentation d'un certificat médical spécifique délivré par le Service de Santé Etudiante (SSE) de Limoges pourra permettre l'autorisation d'absences répétées pour des raisons de santé.

B/ Elles sont **injustifiées**, dans le cas où l'étudiant.e :

- ne se présenterait pas à un enseignement théorique ou clinique (CM, TD, TP, stage)

- est en retard et arrive alors que la porte de la salle est fermée (ceci est laissé à l'appréciation de l'enseignant). **DEUX RETARDS SONT TRAITES COMME UNE ABSENCE INJUSTIFIEE.**

La valeur d'une absence non justifiée correspond au plus à une journée d'absence, c'est-à-dire que l'absence et/ou le retard à plusieurs enseignements d'une même journée équivaut à une seule absence (1 cours ou ½ journée ou 1 journée ont une valeur de 1 absence).

### **3.3.2. Dispositions prévues en cas d'absences injustifiées :**

Au-delà de **3 absences injustifiées par semestre**, l'étudiant.e concerné sera évalué.e directement en session de seconde chance pour l'ensemble des UE du semestre.

Sont comptabilisées les absences de l'ensemble du semestre, y compris celles survenues pendant la période légale de convocation et la période de contrôle terminal.

### **3.3.3. Absences pour les épreuves en contrôle continu :**

- si **l'absence est justifiée**, il appartient aux étudiant.e.s de signaler leur absence à une épreuve de contrôle continu à son directeur ou sa directrice des études ainsi qu'à le ou les enseignants, afin que l'examen puisse lui être proposé à nouveau avant la fin du semestre. L'information doit être donnée par les étudiant.e.s dans un délai raisonnable permettant l'organisation de l'examen.
- si **l'absence est injustifiée**, les étudiant.e.s sont considéré.e.s comme défaillants à l'UE concernée et sera évalué sur cette UE en session de 2nde chance directement.

**3.4 Comportement et procédure disciplinaire** (conformément au règlement général des études de l'Université de Limoges) :

Dans le respect des lois et règlements en vigueur, une procédure disciplinaire devant la section compétente est engagée contre tout usager soupçonné de fraude, de tentative de fraude ou de complicité, lors des inscriptions, examens et contrôles.

De même, une procédure est engagée pour tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre et au bon fonctionnement de l'institut, et pour toute insulte à un agent de l'établissement.

Les sanctions disciplinaires vont de l'avertissement à l'interdiction définitive de s'inscrire dans tout établissement d'enseignement supérieur. La procédure et les sanctions disciplinaires sont indépendantes des poursuites et sanctions pénales éventuelles.

### **3.5 Difficultés pédagogiques :**

En cas de difficultés pédagogiques d'un.e étudiant.e, l'équipe pédagogique pourra mettre en place un suivi personnalisé renforcé, formulé dans un contrat pédagogique signé par l'étudiant.e, le responsable pédagogique de la formation, et le directeur de l'Institut.

## **IV – CONTROLE DES CONNAISSANCES**

### **4.1 Dispositions générales :**

Le contrôle des connaissances est effectué au cours et à la fin de chaque semestre, soit par un **contrôle continu** (CC), soit par un **examen terminal** (CT), soit par ces **deux modes de contrôle combinés**.

Le résultat calculé à une UE sera défaillant dans les cas suivants :

- Absence justifiée à un contrôle continu qui n'aurait pas été signalée dans un délai permettant de réorganiser ce dernier (cf paragraphe 3.3.3),
- Absence non justifiée à un examen de contrôle continu,
- Non restitution du travail demandé dans les délais fixés par les enseignants (y compris les rapports et autres documents demandés pour les stages),
- Absence à une épreuve terminale, qu'elle soit justifiée ou non.

L'étudiant.e aura la possibilité de repasser cette UE en **session de seconde chance**. Une seule session de rattrapage est organisée, pour les examens de chaque semestre.

L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant.e a obtenu la note minimale prévue pour l'UE par les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) pour chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation décrites ci-dessous.

### **4.2 Compensations :**

Certaines UE ouvrent droit à compensation.

La compensation des notes s'opère entre deux ou plusieurs UE d'un même cycle, en tenant compte des coefficients attribués aux UE, à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant.e ne soit inférieure à 8 sur 20.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

- Au 1er cycle :

UE 1 « Santé publique » et UE 2 « Sciences humaines et sciences sociales » ;

UE 6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE 8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche » ;

- Au 2nd cycle :

UE 22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE 24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique ».

Les UE optionnelles donnent lieu à compensation entre elle dans chacun des deux cycles.

**Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.**

Toutes les UE sont validées si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Les UE compensables le sont selon les modalités explicitées ci-dessus.

**Il n'y a pas de compensation d'UE prévue entre les semestres pairs et impairs. Chaque semestre est donc considéré comme indépendant.**

#### **4.3 Dispense d'enseignement et/ou d'évaluation :**

L'étudiant.e qui, de par son parcours antérieur, pense avoir déjà atteint les objectifs d'apprentissage d'une unité d'enseignement (UE) de son année d'études, peut demander à être dispensé des enseignements et/ou des évaluations de cette UE.

L'étudiant.e devra déposer, **dans les trois semaines qui suivent la rentrée de l'année d'études concernée, un dossier comprenant :**

- une lettre précisant les motivations de sa demande et démontrant l'atteinte des objectifs d'apprentissage de l'UE faisant l'objet de sa demande,
- le programme et les objectifs de la formation précédemment suivie,
- le relevé des notes et/ou le diplôme attestant de la réussite à l'évaluation des apprentissages concernés.

La demande est réalisée **pour l'ensemble des UE de l'année d'études (à l'exception des UE du semestre 10)** dont l'étudiant.e souhaiterait être dispensé, à l'attention de Monsieur le directeur de l'ILFOMER. Les dispenses des UE de stages et de l'AFGSU relèvent également de cette procédure.

Le dossier numérique est à adresser à l'administration de l'ILFOMER.

La commission d'attribution des crédits, souveraine dans sa décision, étudie le dossier et rend ses conclusions en comparant les attendus de la formation précédente avec ceux de l'UE faisant l'objet de la demande. Elle s'appuie pour cela sur le référentiel de formation, sur le programme d'enseignement de l'ILFOMER et sur les objectifs d'apprentissage déterminés par l'équipe pédagogique. Elle pourra, au besoin, recueillir l'avis de l'enseignant de l'UE concernée.

S'il le juge nécessaire, la commission d'attribution des crédits pourra soumettre le demandeur à un examen oral afin de compléter les éléments recueillis.

Elle rendra compte à l'étudiant.e des conclusions et motivations de sa décision.

#### **4.4 Déroutement des épreuves de contrôle terminal :**

##### Les dates d'examen (calendriers des épreuves) :

Les dates d'examen en contrôle terminal sont affichées réglementairement au moins 15 jours avant le début des épreuves et publiées sur le BIOME et les sites des composantes. Les périodes de vacances universitaires ne sont pas comptabilisées dans ce délai. Les dates des examens ne peuvent pas être modifiées après affichage.

##### Le déroulement des épreuves :

Les règles énoncées dans ce paragraphe sont les mêmes, que les épreuves soient tenues en présentiel ou à distance, sauf mention contraire, et pourront être amenées à être modifiées et/ou complétées par des mesures destinées à assurer la sécurité sanitaire dans le cadre de toute pandémie et seront le cas échéant communiquées en même temps que le calendrier des examens.

Les étudiant.e.s doivent être ponctuels et respecter les heures de convocation aux épreuves, qui ne sont pas les heures de début de l'épreuve.

Les étudiant.e.s doivent obligatoirement laisser leurs sacs, cartables, téléphones portables et autres moyens de communication à l'endroit indiqué par les surveillants de la salle d'examen.

S'il existe un plan de salle, les étudiant.e.s doivent respecter la place qui leur est attribuée.

Ils doivent conserver sur eux leur carte d'étudiant qui peut leur être demandée à tout moment lors des épreuves.

Par principe, aucun.e étudiant.e ne peut être autorisé.e, sauf cas d'urgence, à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure. Si un.e étudiant.e, souhaite sortir momentanément (par exemple : toilettes), il convient :

- de n'autoriser aucune communication avec d'autres personnes et d'empêcher tout accès à des documents ;
- d'accorder ces sorties de manière individuelle et échelonnée.
- de l'accompagner dans la mesure du possible ;
- de noter sur le PV le nom de l'étudiant, l'heure de sortie, l'heure de retour ;
- de conserver les copies et brouillons de l'étudiant pendant sa période d'absence.

Tout.e étudiant.e surpris en possession d'un moyen de communication s'expose à une procédure disciplinaire pour fraude ou tentative de fraude.

Avant de quitter la salle, les étudiant.e.s doivent apposer leur signature sur la liste d'appel lorsqu'ils rendent leur copie. Cet émargement sur la liste de présence est une obligation. Ils doivent impérativement rendre une copie, même vierge.

Aucun signe distinctif permettant d'identifier les candidats ne doit être apposé sur les copies.

#### Anonymat des copies :

Les étudiant.e.s ont un numéro d'anonymat pour chaque session d'examen, qui leur est transmis par mail avant le début des épreuves.

#### Consultation des copies :

Les copies d'examen sont des documents administratifs nominatifs et doivent être conservées au minimum un an, après publication des résultats. Les étudiant.e.s ont, sur demande expresse, un droit de consultation de leurs copies. Ce droit doit leur être accordé dans un délai raisonnable. La consultation s'effectue sur place. Les copies ne peuvent être consultées qu'après proclamation par le jury des résultats définitifs de l'examen. Cette demande engage les étudiants à se rendre aux consultations organisées par les équipes de l'institut.

Les étudiant.e.s ont également droit, **en tant que de besoin**, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à un entretien individuel.

#### **4.5 Commission d'Acquisition des Crédits (CAC) et jury de délibération :**

Une commission semestrielle d'attribution des crédits (C.A.C) est mise en place à l'ILFOMER sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside. Elle est composée de la Présidente de l'Université ou de son représentant, des formateurs référents des étudiants et de plusieurs représentants des tuteurs masseurs-kinésithérapeutes salariés et libéraux des structures d'accueil en stage. Lorsque le directeur de l'institut de formation n'est pas un masseur-kinésithérapeute, le

responsable pédagogique masseur-kinésithérapeute est obligatoirement membre de la commission et en assure la vice-présidence.

Dans le cas particulier du semestre commun, le jury de délibération est composé :

- de la Présidente de l'Université ou de son représentant,
- du directeur de l'institut,
- des responsables pédagogiques des filières concernées par le semestre commun,
- des directeurs des études des filières concernées par le semestre commun,
- d'un représentant de l'enseignement universitaire de la filière ergothérapie,
- d'un représentant des tuteurs de stages de la filière ergothérapie,
- d'un représentant des tuteurs de stages salariés de la filière masso-kinésithérapie,
- et d'un représentant des tuteurs de stages libéraux de la filière masso-kinésithérapie.

Chaque semestre, excepté le dernier (**S10**), le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission les résultats des étudiants, afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Les crédits correspondants aux unités d'enseignement et aux stages sont mentionnés dans le dossier de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme d'Etat.

#### **4.6 Redoublement :**

Une UE est acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant.e a obtenu les crédits ECTS correspondants. En cas de redoublement, au niveau Licence comme au niveau Master, les étudiant.e.s bénéficient de la capitalisation des UE validées de l'année redoublée. Dans ce cas, un contrat pédagogique individualisé est établi pour l'année universitaire redoublée.

#### **4.7 Publication des résultats :**

Les notes et résultats sont uniquement communiqués via la publication sur l'Espace Numérique de Travail.

## **V - FORMATION PRATIQUE (STAGES)**

### **5.1 Cadre législatif :**

L'enseignement à la pratique professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes s'effectue au cours de période de stages dans les milieux professionnels en lien avec les besoins de santé. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Pendant les temps de stage, l'étudiant.e se trouve confronté à la pratique masso-kinésithérapique auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes professionnelles.

## **5.2 Responsable des stages à l'institut :**

Il organise les enseignements liés aux stages. Il est l'interlocuteur privilégié des référents de stage et responsables des institutions au sein desquelles ceux-ci se déroulent. Il fixe les modalités des rapports de stage en coordination avec l'équipe pédagogique de la filière.

Il prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose en relation avec le tuteur à la commission semestrielle d'attribution des crédits, l'attribution des crédits européens liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur, le responsable des stages à l'ILFOMER et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

## **5.3 Convention de stage :**

Les stages font l'objet d'une convention entre l'Université de Limoges, le maître de stage et/ou le directeur de l'établissement d'accueil et l'étudiant. Cette convention, qui définit les obligations de chacune des parties, est établie et obligatoirement signée par tous les acteurs **avant** le début de chaque stage. **Aucun départ en stage ne sera autorisé si l'exemplaire original de la convention n'a pas été remis au préalable au service concerné de l'ILFOMER.**

## **5.4 Terrains de stage :**

Les terrains de stage sont agréés annuellement par le directeur de l'ILFOMER après avis du conseil de perfectionnement (CPMK). Ces terrains de stage sont situés, en France ou à l'étranger, dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant.e.

Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures hospitalières, médico-sociales, de réseaux publiques ou privées, en cabinets libéraux, dans des structures associatives, éducatives, sportives.

#### Mobilité stage à l'étranger :

Après accord du responsable pédagogique et sous réserve d'une cohérence pédagogique avec les attendus et le déroulement de la formation, un.e étudiant.e peut effectuer une période de stage à l'étranger d'une à huit semaines au cours des 10 semestres de la formation conduisant au diplôme de Masso-Kinésithérapie. La période de stage, validée par l'établissement étranger et par le responsable pédagogique, permet à l'étudiant.e d'acquérir les crédits européens correspondants. L'étudiant.e devra être accompagné.e par un professionnel qui aura l'agrément nécessaire pour être maître de stage ou tuteur de stage. Cet agrément sera donné par le responsable pédagogique.

#### **5.5 Déroulement des stages :**

Le cursus comporte 1470H de stages, soit 7 stages repartis sur les 2 cycles, dont un « clinicat » de 12 semaines en 5<sup>ème</sup> année.

La progression de l'étudiant.e au cours des stages est appréciée à partir du portfolio dont le modèle figure à l'annexe V de l'Arrêté du 2 Septembre 2015. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant.e et le tuteur de stage. Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

#### **5.6 Validation et notation des stages :**

La durée des stages est d'une semaine par ECTS. Les crédits européens correspondants aux stages sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant.e remplit les conditions suivantes :

1. Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur ;
2. Avoir participé aux activités de la structure d'accueil en lien avec les objectifs de stage ;
3. Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations ;
4. Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages.

La présence en stage est obligatoire.

En fin de **4<sup>ème</sup> année (K4)**, l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : **musculosquelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.**

#### **5.7 Assurance :**

Tout étudiant.e doit bénéficier d'une responsabilité civile et être assuré afin de pouvoir pratiquer un stage.

#### **5.8 Indemnités de stage :**

Une indemnité de stage est versée aux étudiant.e.s pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation. Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'une durée de stage de 35 heures par semaine, comme suit :

- Premier cycle : 36 euros hebdomadaire en deuxième année et 46 euros en 3<sup>ème</sup> année.
- Deuxième cycle : 60 euros hebdomadaire.

A l'ILFOMER, les **frais de transport et d'hébergement** des étudiants pour se rendre sur les lieux de stage, peuvent être pris en charge sous certaines conditions :

- Pour les **K2, K3 et K4** : dans l'objectif de valider les trois champs cliniques obligatoires (cf 5.6) s'il n'y a pas de terrain de stage disponible sur la commune de Limoges métropole.
- Pour les **K5** : si le stage demandé est en lien avec les problématiques du mémoire.

Une demande écrite pour l'obtention de ces remboursements doit être adressée à l'équipe pédagogique **DEUX MOIS avant le départ en stage.**

#### **5.9 Stages optionnels :**

Les étudiant.e.s sont autorisé.e.s à réaliser des stages optionnels. Ces derniers n'ont pas de caractère obligatoire dans le cursus de l'étudiant.e et ne peuvent être réalisés qu'en dehors des périodes d'enseignement et d'examen ainsi qu'en dehors des périodes de fermeture de l'ILFOMER pour les congés de Noël et d'été. Ils s'inscrivent en supplément des stages obligatoires qu'ils ne compensent pas mais peuvent compléter. Ils sont réalisés à la demande de l'étudiant.e, avec l'accord du responsable des stages, et font l'objet d'une convention de stage. L'objectif des stages optionnels est lié à l'approfondissement d'un domaine de compétences. Ces stages ne donnent pas lieu à une notation.

## **VI - MEMOIRE**

Les mémoires sont encadrés par une charte de réalisation, de présentation et d'évaluation des mémoires de l'ILFOMER (Annexe II). Ce document pose un cadre de présentation pour la réalisation du mémoire de fin d'étude.

## **VII - PASSAGE DANS L'ANNEE SUPERIEURE**

Pour être admis dans l'année supérieure, les étudiant.e.s doivent répondre aux conditions décrites ci-dessous pour chaque année d'études.

**Le passage de deuxième en troisième année** au sein du premier cycle s'effectue par la **validation des semestres 3 et 4**, ou par la validation des unités d'enseignement équivalent à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des deux premiers semestres de formation.

Les étudiant.e.s qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'ILFOMER peut autoriser ces étudiant.e.s, après avis de la commission semestrielle à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante. Les étudiant.e.s ayant validé au moins 15 crédits européens sont autorisés à redoubler et conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées. Les étudiant.e.s qui ne sont pas admis en **troisième année** après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'ILFOMER ou d'un autre institut, après avis du conseil de perfectionnement, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation. Les étudiant.e.s admi.e.s en **troisième année**, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale de la **deuxième** année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette **troisième** année.

À la fin de la **troisième** année, les étudiant.e.s n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la deuxième année peuvent être autorisés par le directeur de l'institut après avis du conseil de perfectionnement à s'inscrire à nouveau aux unités d'enseignement manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiant.e.s sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en **troisième** année. Dans le cas contraire, ces étudiants ne peuvent pas poursuivre la formation.

**Le passage du premier au deuxième cycle** s'effectue par :

- la validation de l'ensemble des unités d'enseignement du premier cycle compte tenu des compensations prévues ;
- la validation des stages du premier cycle - UE 11 « Formation à la pratique masso-kinésithérapique ».

Les étudiant.e.s n'ayant pas validé leurs stages sont autorisés à les rattraper avant la rentrée en **quatrième** année. Les étudiant.e.s qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Les étudiant.e.s qui ne sont pas admi.e.s en troisième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'ILFOMER ou d'un autre institut, après avis du conseil de perfectionnement, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation. Les étudiant.e.s autorisés à redoubler conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

Le **passage de quatrième année en cinquième année** au sein du deuxième cycle s'effectue par la validation des semestres 7 et 8 ou par la validation des unités d'enseignement équivalent à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des semestres 7 et 8 de formation. Les étudiant.e.s qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiant.e.s, après avis de la commission semestrielle, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante. Les étudiant.e.s autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits correspondants aux unités d'enseignement validées.

Les étudiant.e.s qui ne sont pas admi.e.s en **cinquième année** après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'ILFOMER ou d'un autre institut, après avis du conseil de perfectionnement, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

## **VIII - DELIVRANCE DU DIPLOME DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE**

Les étudiant.e.s ayant validé les **9 premiers semestres** de formation et ayant effectué la totalité des épreuves et de stages sont autorisé à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Le jury d'attribution du diplôme d'État, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur de la DREETS, comprend :

1. Le président de l'université ou son représentant ;

2. Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
3. Un directeur d'institut de formation en Masso-Kinésithérapie s'il est titulaire du diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute ou, le cas échéant, un responsable de la formation en Masso-Kinésithérapie dans l'institut, titulaire d'un diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute ;
4. Un Masseur-Kinésithérapeute titulaire d'un diplôme de cadre de santé, ou titulaire d'un diplôme de niveau 1 dans les domaines de la pédagogie ou des différents champs enseignés ;
5. Deux enseignants d'instituts de formation en Masso-Kinésithérapie titulaires d'un diplôme d'État de Masseur-Kinésithérapeute ;
6. Deux Masseurs-Kinésithérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ;
7. Un médecin participant à la formation ;
8. Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, préside.

Si le nombre de candidats et d'instituts dans la région le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury en proposant à chaque institut de désigner un représentant.

Les étudiant.e.s qui n'ont pas été reçus au diplôme d'État sont autorisés à s'inscrire aux unités d'enseignement manquantes pour les valider et à se présenter une nouvelle fois devant le jury d'attribution du diplôme d'État. Les modalités de leur reprise de formation sont organisées par l'équipe pédagogique, le conseil de perfectionnement en est informé. Chaque étudiant.e inscrit.e a le droit de se présenter à deux sessions des éléments constitutifs du semestre **10** (unités d'enseignement et stages) dans les deux années qui suivent la fin de la scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant.e était inscrit.e pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité.

---

Approuvé par la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Limoges le

Approuvé par le conseil d'administration de l'Université de Limoges le

**ANNEXE I :**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE**

A adresser à : [ilfomer-kine@unilim.fr](mailto:ilfomer-kine@unilim.fr) ou à remettre EN MAIN PROPRE à un des responsables de la  
filière masso-kinésithérapie UNIQUEMENT. Joindre le justificatif à la demande.

NOM DE L'ETUDIANT :

PRENOM DE L'ETUDIANT :

Demande une autorisation d'absence pour le (date, éventuellement préciser les horaires) :

Motif de la demande :

## **ANNEXE II :**

### **Guide de réalisation, de présentation et d'évaluation du mémoire à l'ILFOMER**

#### **I- Introduction générale**

Ce document propose un cadre de référence pour la réalisation du mémoire de fin d'étude au sein de l'ILFOMER. Les objectifs poursuivis sont l'harmonisation des mémoires des sciences de la réadaptation et une meilleure identification de notre institut sur le plan national et international. Ce guide vise également à renforcer la reconnaissance académique des travaux réalisés par les étudiants en les alignant sur les standards scientifiques internationaux. Il met également un accent particulier sur l'ancrage professionnel du mémoire, soulignant l'importance de la réflexion sur les pratiques cliniques et la valorisation des connaissances acquises à travers une démarche scientifique rigoureuse.

Ce cadre de référence accompagne les étudiants dans la structuration et la rédaction de leur mémoire afin qu'ils satisfassent aux exigences de leurs filières respectives et au projet institutionnel de l'ILFOMER. Ce document s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, intégrant les évolutions pédagogiques et méthodologiques propres à la recherche en sciences de la réadaptation. Il constitue ainsi un référentiel commun pour les étudiants et leurs encadrants, garantissant une homogénéité dans l'évaluation des travaux.

À l'ILFOMER, les mémoires sont régis par le référentiel de formation de chaque filière (Annexe 1) et par le projet institutionnel de l'établissement. Dans le cadre de l'axe recherche et innovation du projet institutionnel, nous proposons une formation à et par la recherche plus approfondie afin de favoriser la réflexivité de nos étudiants dans leurs futures pratiques professionnelles. Les arrêtés ministériels posent le cadre des attendus du mémoire (méthodologie de la recherche, soutenance, etc.), tandis que le projet institutionnel prend en compte les réformes et les opportunités d'évolution des formations.

#### **II- Objectifs du mémoire**

Le mémoire de fin d'études doit permettre à l'étudiant de :

- S'initier à la production scientifique et développer sa capacité à rédiger un contenu scientifique rigoureux, en respectant les standards académiques et en intégrant une approche méthodologique rigoureuse.
- Développer un raisonnement critique et analytique à travers la confrontation des idées et des données scientifiques, en identifiant les sources pertinentes et en construisant une argumentation fondée.
- Appliquer une démarche de recherche structurée et adaptée, en sélectionnant une méthodologie appropriée et en suivant une progression logique.
- Présenter et argumenter son travail lors de la soutenance, en mettant en valeur ses résultats, en défendant ses choix et en répondant aux interrogations du jury avec clarté et précision.

I.L.FO.ME.R.  
39 F Rue Camille Guérin  
87036 Limoges Cedex  
Tel : 0587080874



**Université  
de Limoges**

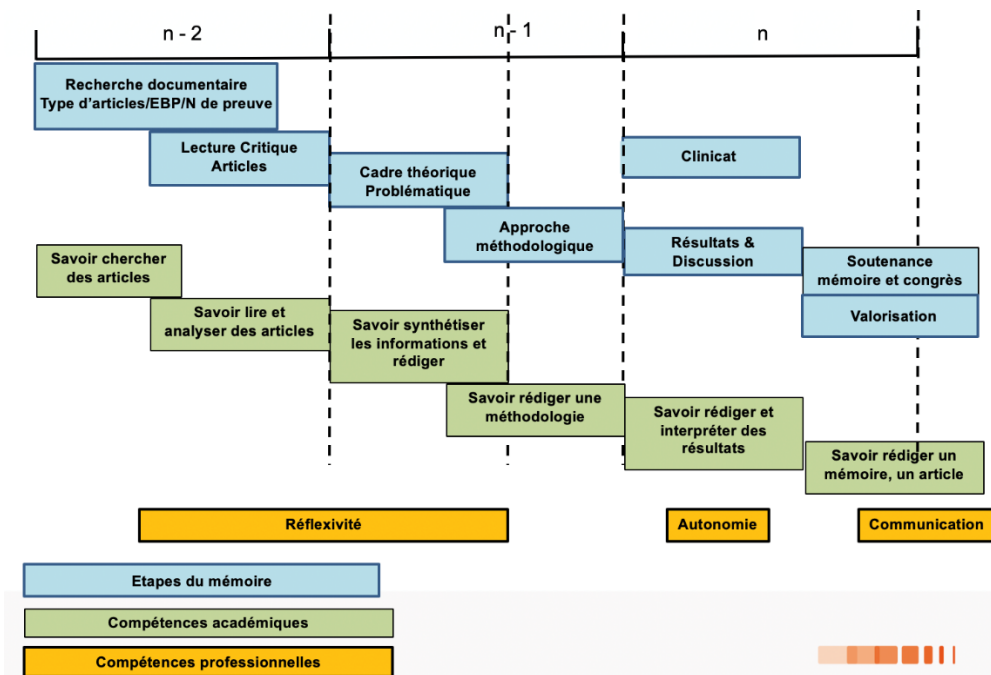
### III- Démarche générale, organisation de la méthodologie de recherche et du tableau de bord

La réalisation du mémoire s'appuie sur les unités d'enseignement (UE) de méthodologie de la recherche et/ou du mémoire, mais peut également être intégrée à d'autres UE, notamment techniques, professionnelles et optionnelles. Cette approche favorise une articulation entre théorie et pratique, permettant aux étudiants d'ancrer leur travail de recherche dans une dynamique professionnalisante.

Les UE de méthodologie jouent un rôle fondamental dans le développement des compétences académiques et professionnelles des étudiants en sciences de la réadaptation. Elles permettent notamment de (Figure 1) :

- Acquérir une capacité de recherche documentaire approfondie, incluant la sélection, l'analyse et la synthèse de sources scientifiques.
- Développer un raisonnement critique en apprenant à confronter les idées et à structurer une argumentation fondée sur la littérature existante.
- Élaborer un rationnel scientifique rigoureux à travers la lecture critique d'articles et la formulation d'une problématique pertinente.
- Concevoir et mettre en œuvre un travail d'initiation à la recherche en choisissant une méthodologie adaptée et validée scientifiquement.
- Valoriser le travail scientifique par une rédaction claire, structurée et conforme aux normes académiques en vigueur.

Figure 1. Les compétences attendues en lien avec le mémoire de fin d'étude pour les différentes filières de l'ILFOMER



n : année

## Tableau de bord et suivi du travail

Un suivi méthodique et structuré du travail de recherche est essentiel pour garantir la progression de l'étudiant et la qualité du mémoire. Pour cela, chaque étudiant doit utiliser un tableau de bord permettant de valider chaque étape clé du projet. Ce tableau de bord, conçu et adapté par chaque filière, joue un rôle central dans l'accompagnement pédagogique et le suivi individualisé.

- **Outils de suivi** : Le format du tableau de bord varie en fonction des besoins et des contraintes de chaque filière. Il peut être disponible sous format numérique (plateformes collaboratives, logiciels de gestion de projet) ou sous format papier.
- **Validation des étapes** : Chaque phase importante du mémoire (définition de la problématique, revue de littérature, choix méthodologique, collecte et analyse des données, rédaction) doit être validée par l'équipe encadrante.
- **Rôle des encadrants** : Les responsables des UE de méthodologie et les directeurs de mémoire utilisent ce tableau de bord comme un outil d'évaluation formative pour guider l'étudiant dans ses choix et son organisation.

Ce suivi structuré favorise un encadrement efficace, permet d'anticiper d'éventuelles difficultés et garantit l'aboutissement du mémoire dans les délais impartis.

## IV- Les différents acteurs de l'encadrement de l'étudiant

### Le directeur du mémoire

L'encadrement d'un étudiant est assuré par un seul directeur de mémoire, qui peut être un membre de l'équipe pédagogique (formateur professionnel, universitaire) ou une personne extérieure agréée par l'équipe pédagogique. Cette supervision individualisée garantit un suivi optimal et adapté aux besoins de l'étudiant. Afin d'assurer une meilleure coordination des échanges, les co-directions sont interdites tout au long du processus de recherche.

Le directeur de mémoire joue un rôle clé dans l'accompagnement de l'étudiant tout au long du processus de recherche. Ses missions incluent :

- Aider l'étudiant à définir et structurer son objet d'étude en fonction de son thème de mémoire.
- Fournir des conseils méthodologiques et scientifiques adaptés au type de recherche engagé.
- Veiller au respect des principes éthiques et de protection des données.
- Assister l'étudiant dans la préparation de la soutenance en lui apportant un regard critique sur sa présentation.
- Participer à l'organisation des séances de soutenance et donne un avis consultatif sur la note de l'étudiant (cf. Annexe 4, grille d'évaluation).
- Donner un avis sur la diffusion du mémoire après son évaluation.

### L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique accompagne l'étudiant dans sa réflexion méthodologique, sa rédaction scientifique et son développement professionnel. Diverses activités que ce soit des cours

méthodologiques supplémentaires (e.g., club d'écriture), des séminaires de recherche et des retours individualisés peuvent être proposés pour favoriser une progression encadrée et efficace.

## **- L'étudiant**

L'étudiant est le principal acteur de son mémoire. Il est responsable de l'avancement de son travail et doit tenir informé son directeur de mémoire et l'équipe pédagogique de son évolution.

Ses engagements incluent :

- Gérer son projet de manière autonome en respectant les délais fixés.
- Maintenir à jour son tableau de bord afin d'assurer un suivi régulier de son travail.
- Respecter les principes réglementaires et éthiques : anonymisation des données, confidentialité, consentement éclairé des participants.
- Se conformer aux exigences académiques en matière de rédaction et de présentation.

Cette démarche de responsabilité et de rigueur contribue à garantir la qualité et la pertinence scientifique du mémoire.

## **V- Les éléments constitutifs du mémoire classique**

Le mémoire est un travail scientifique qui doit respecter des normes académiques ainsi que celle de la feuille de style de l'Université de Limoges. Il doit être rédigé dans un style clair, concis et structuré, avec une mise en page soignée et un ton neutre et impersonnel.

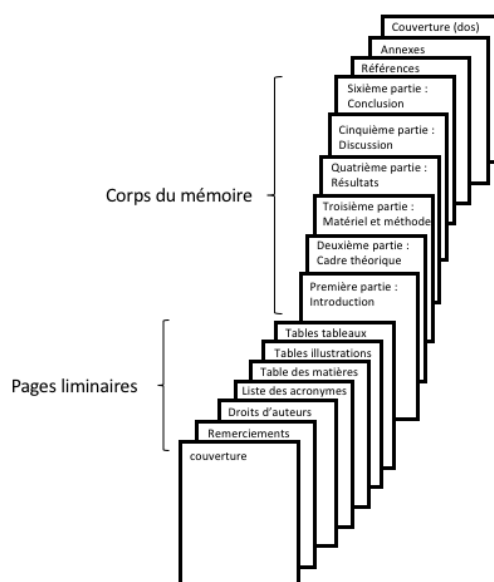
De manière générale, la rédaction doit suivre les règles de l'écriture académique :

- Utilisation d'un français correct et précis, en évitant les anglicismes et les tournures informelles.
- Utilisation d'un vocabulaire spécifique lié au domaine de la santé.
- Respect des conventions scientifiques, notamment l'utilisation du "nous" de modestie au lieu de la première personne du singulier (sauf pour les remerciements).
- Objectivité dans l'analyse, sans avis personnel en dehors de la discussion, où des hypothèses argumentées peuvent être émises.

Le mémoire doit **respecter la feuille de style** de l'Université en général, et de l'ILFOMER en particulier (cf. *Mémoires de fin d'études ILFOMER sous Word ou Open Office sur* : <https://www.unilim.fr/scd/formation/rediger-vos-travaux/>). Pour rappel, les étudiants sont encouragés à solliciter le service commun de la documentation des bibliothèques universitaires à leur disposition s'ils rencontrent des difficultés dans l'élaboration de la feuille de style ou dans l'utilisation de Zotero.

Tout ouvrage, mémoire ou thèse, quel que soit le domaine, possède une structure relativement standardisée (Figure 2). Le mémoire doit comporter dans l'ordre suivant : Couverture du mémoire, Remerciements (facultatifs), Table des matières, Liste des Sigles, Table des illustrations, Table des tableaux, Corps du mémoire, Bibliographie ou références, Annexes, Couverture de dos (4<sup>ème</sup> de couverture) comprenant Résumé et mots clés (en français et anglais)

Figure 2. Structuration du mémoire



## Pages liminaires

**Couverture du mémoire** : Conforme à la feuille de style de l'ILFOMER, incluant les informations sur l'étudiant, le sujet, le directeur du mémoire et l'année universitaire.

**Remerciements (facultatif)** : Les remerciements ne sont pas obligatoires mais vivement recommandés. Ils peuvent être nominatifs, par groupes distincts ou collectifs. Vous pouvez vous exprimer librement. N'hésitez pas à être original, pertinent mais sans oublier la courtoisie.

**Liste des abréviations, sigles, et acronymes** : Il existe de nombreuses règles d'utilisation des abréviations dans un mémoire. Quand vous utilisez une abréviation ou un acronyme plus spécifique pour un terme ou une phrase de votre mémoire, vous devez d'abord écrire le terme en entier quand vous y faites référence pour la première fois, puis vous devez utiliser l'abréviation dans le reste du document.

**Table des matières** : La table des matières reprend exactement les dénominations complètes des divisions et des sous-divisions du travail, accompagnées de leur pagination. La table des matières est un élément essentiel dans le cadre d'un mémoire, car elle aide le lecteur à trouver rapidement ce qu'il cherche. Certains lecteurs utilisent également la table des matières pour se faire une idée du contenu de l'ouvrage. La table des matières doit respecter plusieurs points :

- numérotation homogène (même numérotation que dans le texte) ;
- même formulation des titres que dans le texte ;

**Table des illustrations :** Les sources des illustrations utilisées doivent être données. Toutes les illustrations dans le corps de texte doivent comporter une numérotation, être référencées et doivent comporter un titre. Les illustrations possèdent souvent une légende pour faciliter la compréhension.

### **Table des tableaux**

- Les tableaux numériques regroupent plusieurs types de tableaux : tableaux statistiques d'un dépouillement d'enquête ou tableaux d'analyse des données. Tous les résultats ne sont pas obligatoirement mis dans le corps du texte, ni même en annexe. En revanche, les données recueillies et citées doivent être fournies, ou accessibles en annexe.
- Les tableaux qui sont directement en relation avec les thèmes majeurs de l'étude et sont des informations qui sont analysées, interprétées et commentées, sont insérés directement dans le texte.
- Souvent, les grands tableaux contenant un grand nombre de lignes et de colonnes sont placés dans une ou plusieurs annexes. Dans ce cas, il vaut mieux mettre le tableau détaillé en annexe et insérer dans le corps de l'ouvrage soit un tableau plus synthétique, soit un extrait du grand tableau qui met bien en évidence le phénomène majeur qui, du point de vue de l'auteur, mérite l'attention du lecteur.
- Dans les tableaux numériques, il faut faire attention à uniformiser la taille des nombres et des chiffres de chaque case, de chaque ligne, de chaque colonne afin d'obtenir une présentation correcte.

### **Corps du mémoire**

Le corps du mémoire est d'environ 30 pages pour un niveau licence et 50 pages pour un niveau Master.

### **Première partie : Introduction**

Cette partie très courte doit comporter trois axes :

- *le cheminement personnel* de l'étudiant, qui conduit au choix de son thème de travail, ainsi que le contexte.
- *l'intérêt sociétal* du thème choisi, avec les données de santé publique référencées qui le justifient.
- *la présentation succincte du thème* et de la *démarche* mise en œuvre.

### *Deuxième partie : Cadre théorique*

Le cadre théorique, associé au contexte de l'étude, correspond à la phase de la conceptualisation, donc de la réflexion et du questionnement. Il est incontournable de réaliser une recherche bibliographique sur les travaux déjà effectués dans la littérature. Ceux-ci peuvent concerner les notions fondamentales, la pathologie, les procédures de rééducation, la prévention et l'éducation, l'évaluation, etc. L'objectif est de réaliser un état des lieux de la recherche sur le thème de santé concerné en vue de collecter un

maximum d'informations qui vont être utiles pour cerner la problématique. La dernière partie du cadre théorique pose la problématique.

### *Troisième partie : Méthode*

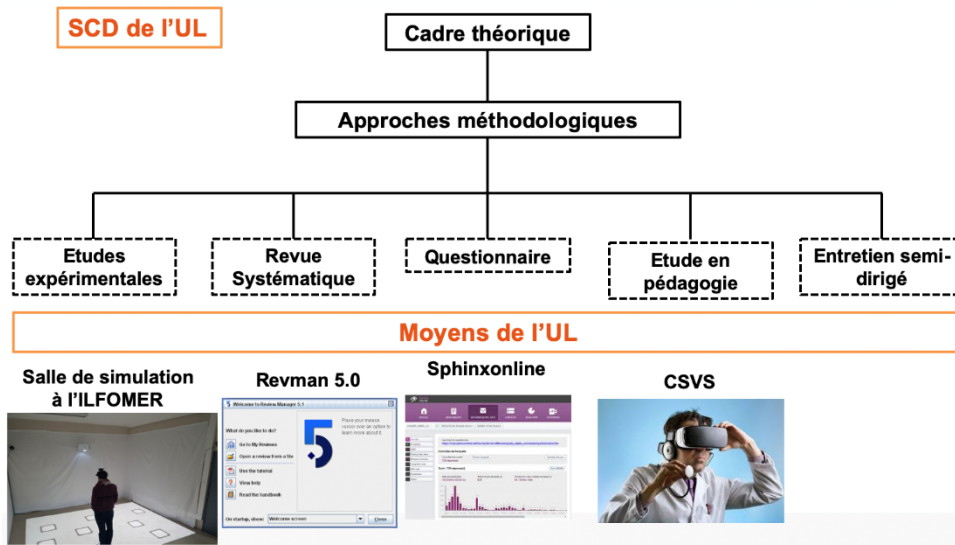
Méthode « initiation à la recherche » :

Les thèmes de recherche peuvent reposer sur le domaine des sciences de la vie (SV), sciences humaines et sociales (SHS) et les sciences de l'éducation (SE). Pour chaque domaine, il existe un panel de méthodologie possible. L'objectif n'est pas ici d'être exhaustif, mais de vous donner celles qui sont les plus courantes. A l'IFOMER, l'initiation à la recherche peut reposer sur les approches méthodologiques suivantes (Figure 3) :

- Etude expérimentale : étude transversale, étude multicentrique, étude rétrospective, ... Cette approche repose principalement sur la méthode CONSORT pour les études interventionnelles de type contrôlées randomisées, STROBE pour les essais cliniques et SPIRIT pour les études observationnelles.
- Enquête par questionnaire : cette méthode repose sur l'utilisation du logiciel Sphinx pour créer, diffuser et traiter les données d'un questionnaire.
- Revue systématique de la littérature (systematic review, scoping review or overview) : la revue de la littérature repose souvent sur la méthode PRISMA.
- Entretien semi-directif : cette méthode repose sur des concepts de sciences humaines et sociales.
- Cas clinique : cette approche doit se baser sur la méthode CARE qui décrit le développement d'un cas exceptionnel.
- Design d'une étude (« clinical trial ») : cette approche consiste à développer un dispositif technologique ou un test clinique et rédiger la méthodologie permettant d'étudier son intérêt clinique.
- Etude de corpus : cette méthode consiste en l'analyse d'usages langagiers rassemblés en grand nombre et sur lesquels il est possible d'appliquer des outils de recherche, de quantification. Ces études peuvent notamment porter sur les productions langagières pathologiques pour une population donnée.

Pour chaque méthodologie, nous mettons à disposition des moyens pour faciliter le travail des étudiants.

Figure 3 : Différentes méthodologies de la recherche et les moyens mis à disposition



Ces différentes approches et les méthodologies associées seront présentées sous forme de capsules vidéos et/ou en cours présentiels. De plus, nous mettons de nombreux moyens à disposition des étudiants tels que des logiciels et des technologies pour réaliser ces travaux d'initiation à la recherche (matériel de l'ILFOMER, des laboratoires de recherche, du service de MPR du CHU).

Ces travaux d'initiation à la recherche pourront être accompagnés et supervisés par des chercheurs des différents laboratoires de l'Université de Limoges et/ou de l'extérieur.

### *Cinquième partie : Résultats*

Pour l'initiation à la recherche, il est attendu des étudiants qu'ils traitent les résultats et analysent ces derniers.

La présence d'une analyse statistique peut varier selon les filières et les sujets traités.

### *Sixième partie : Discussion*

C'est le chapitre de l'argumentation, de l'auto-questionnement et de la remise en cause. Il doit être référencé. La discussion comprend souvent plusieurs parties :

1. Reprise très synthétique de la problématique ainsi que les résultats obtenus permettant de répondre au questionnement posé dans l'introduction.
2. Comparer les résultats obtenus avec la littérature scientifique. Avancer des hypothèses pour expliquer les résultats. Détailler les intérêts sociétaux, par rapport à des questionnements restés sans réponse. *Confronter* les procédures choisies, ainsi que les résultats obtenus avec ceux des autres auteurs (se référer à la partie « état des lieux de la recherche » du chapitre « problématique »).
3. Exprimer son positionnement en tant que professionnel en exposant les incidences de ce travail sur ses propres démarches de soins à venir.
4. Donner les limites et les perspectives de son travail.

*Questionner* ses propres pratiques : quelles ont été les difficultés rencontrées ? Comment auraient-elles pu être surmontées plus facilement ? Les choix thérapeutiques étaient-ils bien appropriés au patient ? Le choix de la méthode était-il approprié ? Le choix des outils de collecte des données était-il pertinent ?

### *Septième partie : Conclusion*

La conclusion a pour vocation de répondre à la problématique posée. Elle est brève et concise.

### **Références bibliographiques**

La bibliographie est un élément fondamental qui atteste de la rigueur scientifique du mémoire. Elle reflète la capacité de l'étudiant à rechercher, analyser et mobiliser des sources pertinentes pour étayer son raisonnement. Une bibliographie bien construite démontre un souci d'exhaustivité, de précision et de respect des normes académiques.

Elle est constituée de trois parties distinctes :

#### **1. Bibliographie référencée (obligatoire)**

Cette section rassemble toutes les sources citées dans le corps du mémoire. La **Norme Vancouver** est recommandée pour les travaux en sciences de la vie et en santé. Il est impératif de respecter une seule norme pour l'ensemble du mémoire et d'assurer la cohérence des références. Chaque source doit être complète et correctement formatée, mentionnant les auteurs, l'année de publication, le titre, l'éditeur et le DOI si disponible.

L'utilisation d'un logiciel de gestion bibliographique (Zotero, Mendeley, EndNote) est fortement recommandée pour garantir la cohérence et l'exactitude des références.

#### **2. Sites Internet et sources numériques**

Les ressources en ligne doivent être citées avec rigueur. L'adresse URL complète doit être indiquée, accompagnée de la **date et l'heure de consultation**. Pour les documents académiques en ligne, il est préférable d'inclure un DOI ou une référence stable.

**Exemple de citation :**

- Organisation mondiale de la santé. (2022). *Rapport sur la réadaptation physique*. Consulté le 12 février 2023 sur <https://www.who.int/reports/rehabilitation-2022>

**Recommandations pour les sources numériques :**

- Privilégier les sources institutionnelles, académiques et scientifiques (ex. WHO, INSERM, CNRS, PubMed, HAL).
- Éviter les blogs, forums et sources non validées scientifiquement.
- Vérifier que la source est toujours accessible et à jour.

Pour assurer une bibliographie rigoureuse et bien structurée, il est essentiel de respecter quelques principes fondamentaux. L'homogénéité est primordiale : une seule norme de citation doit être appliquée de manière cohérente tout au long du mémoire. La fiabilité des sources est également un critère clé : il convient d'utiliser des références académiques reconnues et d'éviter les travaux obsolètes ou non validés scientifiquement. Enfin, le respect de l'éthique scientifique est indispensable : toute idée, donnée ou information empruntée doit être correctement référencée afin d'éviter le plagiat et de garantir l'intégrité du travail académique. Une bibliographie bien construite apporte une valeur ajoutée au mémoire et atteste de la crédibilité scientifique du travail réalisé.

**Annexes**

Ne mettre en annexe que les documents essentiels. La quantité des annexes doit être en rapport avec le volume du document. Les annexes permettent d'alléger le corps de texte. On peut y présenter les données brutes des résultats ou des figures et tables non présentés dans le corps de texte, des tests cliniques ou des échelles. Chaque annexe doit être référencée dans le texte.

**Couverture du dos**

Le résumé et les mots clés sont rédigés en Français et en Anglais à la suite sur la 4<sup>ème</sup> page de couverture.

Le résumé n'est pas une introduction au mémoire. Il indique d'une manière concise le contenu du travail en respectant la structure IMRAD (Introduction – Méthode – Résultats – Discussion). Il comprend donc l'introduction, l'objectif, la méthode, quelques résultats et une discussion/conclusion. Le résumé est rédigé en français et en anglais.

Les mots-clés doivent être représentatifs du contenu du mémoire, afin de permettre au lecteur de réaliser une recherche bibliographique sur votre sujet et de vérifier votre littérature. Les mots-clés suivent immédiatement le résumé : 5 mots-clés au maximum. Utilisez de préférence les mots-clés que l'on trouve dans les revues du domaine ou dans le thésaurus (e.g., Mesh Inserm : <http://mesh.inserm.fr/FrenchMesh/>).

**VI- Mémoire sous le format article**

Depuis la rentrée 2020-2021, l'ILFOMER propose aux étudiants intéressés par la recherche la possibilité de soutenir le mémoire sous le format d'un article. Ce dispositif vise à approfondir la formation scientifique des étudiants et à les initier aux exigences de la publication académique.

L'enjeu est de permettre aux étudiants de : i) développer des compétences avancées en recherche : analyse critique, rigueur méthodologique, rédaction scientifique, ii) valoriser leur mémoire sous une forme académique : production d'un article scientifique, potentiellement publiable, iii) s'initier au processus de publication en étant accompagné par un encadrant universitaire, iv) faciliter l'accès à des études doctorales en renforçant leur expérience en recherche.

Cette option est soumise à une validation par l'équipe pédagogique et l'encadrement doit être réalisé par un universitaire qui se porte garant du potentiel de publication du travail.

L'ILFOMER met en place plusieurs dispositifs pour soutenir les étudiants engagés dans ce parcours :

- Encadrement méthodologique et scientifique renforcé par un universitaire.
- Accès à des formations avancées sur la publication scientifique et la rédaction académique.
- Possibilité de soumettre son article à des revues scientifiques externes ou à la revue interne de l'ILFOMER (*Revue en Sciences de l'Éducation et de la Réadaptation* - [RSE2R](#)).
- Encouragement à la présentation des travaux lors de conférences et congrès scientifiques.

L'étudiant qui s'inscrit dans le parcours recherche s'engage à :

- Suivre les recommandations de son encadrant universitaire.
- Participer obligatoirement au club d'écriture scientifique.
- Structurer un mémoire d'une quinzaine de pages dans l'optique d'une soumission à une revue scientifique.
- Respecter les exigences académiques et éthiques du travail scientifique.

Ce parcours est une opportunité unique de valoriser le travail de mémoire et d'acquérir une expérience en recherche sans obligation de réaliser un stage en laboratoire. Il constitue une porte d'entrée privilégiée vers un master recherche, un doctorat ou une activité scientifique intégrée à la pratique professionnelle.

## **VII- Dépôt final et diffusion**

Les étudiants devront par eux-mêmes imprimer et relier les copies de leur mémoire et des annexes (sauf contre-indication). L'étudiant remet au secrétariat, contre signature, 3 exemplaires imprimés maximum en fonction de la demande des membres du jury (privilégier le recto-verso), reliés et conformes et 2 versions informatiques (PDF et traitement de texte (.doc sous Word ou .odt sous Open Office, qui seront soumis à un logiciel anti-plagiat)), dans les délais impartis (voir le calendrier prévisionnel de vos formations).

La propriété intellectuelle du mémoire appartient à l'étudiant. Toute publication d'un extrait par un tiers nécessite l'accord écrit de l'étudiant.

Afin que le mémoire puisse être archivé, consulté et emprunté à l'ILFOMER, l'étudiant lui cède ses droits d'auteur de façon non exclusive. Le formulaire d'autorisation de reproduire et de diffuser le mémoire est proposé à l'étudiant lors du dépôt des mémoires ; celui-ci garde toute liberté de le signer ou non. Cette démarche est à réaliser directement sur la plateforme Aurore du SCD de l'UL (<http://aurore.unilim.fr/memoires>).

La note obtenue lors de l'évaluation du document écrit doit être supérieure ou égale à 15/20 pour que celui-ci soit diffusé à l'extérieur de l'Université de Limoges.

### **VIII- Plagiat et le logiciel Compilatio**

L'UL est dotée du logiciel anti-plagiat « Compilatio ». Ainsi, tous les mémoires sont analysés par ce logiciel. Après analyse du document, Compilatio indique le pourcentage de similitudes détectées et propose un rapport dans lequel sont identifiées les sources d'où sont issues ces similitudes.

Ce sont les enseignants qui jugent s'il y a réellement un plagiat ou non. D'où l'intérêt de bien rédiger vos citations, elles seront ainsi aisément identifiables, et de bien citer vos sources. Si vous avez **le droit** d'« emprunter » à un auteur, ce qui valorise votre travail de recherche, vous avez **le devoir** d'indiquer la source de votre emprunt.

Tout document contenant plus de 20% de similitudes sera systématiquement analysé en détail. Nous vous rappelons que si le plagiat est avéré, il est considéré comme une fraude grave selon le règlement de l'ILFOMER.

### **IX- Critères d'évaluation et indicateurs de réussite pour la soutenance orale**

Les travaux de recherche des étudiants de l'ILFOMER sont présentés par tous les étudiants lors d'une soutenance orale dont la composition du jury est donnée dans l'Annexe 3.

Lors de la soutenance, l'étudiant fait valoir ses capacités à synthétiser et présenter son travail dans un exercice de communication orale (cf grille de notation Annexe 4). Il devra se distancier de son écrit sur les dernières minutes de son oral en ouvrant sur des perspectives cliniques et/ou scientifiques.

Déroulement : épreuve orale, d'une durée de **30 à 40 minutes**.

- 10 minutes de présentation publique, par l'étudiant qui utilise les matériels et supports pédagogiques de son choix.

- 20 à 30 minutes de questions et d'échange avec le jury.

L'oral reste soumis à certaines coutumes protocolaires et il vous revient de les connaître. La tenue physique et vestimentaire est correcte, sans être ostentatoire.

- Prendre le temps de s'installer, de se repérer dans la salle,
- Saluer, se présenter et remercier à la fin de la soutenance le jury de sa présence et d'avoir suivi votre travail,
- Eviter de lire ostensiblement un document : regarder le plus possible le jury, en partageant vos regards équitablement aux trois membres du jury,
- Parler lentement et distinctement, le vocabulaire doit être adapté.
- Respect du temps imparti, ne pas dépasser 10' pour laisser un temps d'échanges avec le jury.

### **Le contenu de la présentation**

- Il est possible de présenter un erratum avant le début de la présentation (mais éviter « l'auto-flagellation » systématique).
- Présenter l'intérêt de votre étude en précisant la problématique rencontrée et les pistes de réflexions qui en découlent,
- A partir des résultats obtenus, indiquez-la ou les modifications de votre regard sur la profession, les professionnels et sur la pratique,
- Les compétences (savoir, savoir-faire et savoir-être) acquises grâce à ce travail et celles que vous aimeriez approfondir et comment,

### **Utilisation de supports**

Si vous envisagez d'utiliser un support, il faut que celui-ci soit un véritable apport pour le jury :

- Il doit donc être très graphique (bannir les textes longs) : tout ce que vous ne pouvez pas dire (schémas, tableaux, graphiques) ou bien de simples repères sous forme de points (têtes de chapitres). La sobriété est de mise (éviter les gadgets multimédias). Attention aux codes couleurs (éviter les fonds trop foncés qui gênent la lecture),
- Aspects pratiques : rétroprojecteur, ordinateur, ... vérifier si possible le bon fonctionnement avant la soutenance et prévoir une panne des supports techniques.

Nous vous encourageons à utiliser la trame du diaporama de l'ILFOMER.

### **Temps de la discussion avec le jury : conseils**

- Prenez le temps d'écouter le jury. Vous pouvez prendre des notes sur une feuille pour vous aider à répondre. Si vous n'avez pas compris la question, demandez au jury de la répéter.
- N'interrompez pas les membres du jury dans leurs remarques ou questions : le président du jury se charge de donner la parole à tour de rôle.
- Ne prenez pas les remarques du jury pour une attaque personnelle (ne jamais prendre le jury à témoin et encore moins à parti) et défendez votre point de vue en étant modéré et en apportant des arguments. Il faut être en mesure d'expliquer vos choix.
- Vous devez bien connaître votre écrit pour l'argumentation.

**Se rappeler que : le jury est souverain et délibère en votre absence**

#### **X- Jury de délibération**

Un jury de régulation se réunit à l'issue de la totalité des soutenances afin d'harmoniser et valider les notes à transmettre pour la CAC/jury de délibération.

#### **XI- Conclusion**

Nous espérons que ce guide vous aidera dans la réalisation de votre travail de fin d'étude. En cas de difficultés ou de questions, vous pouvez contacter l'équipe pédagogique de vos filières respectives.

## **Annexe 1. Les référentiels de formation**

### **Filière MK**

L'arrêté du 2 Septembre 2015 constitue aujourd'hui notre référentiel de formation.

Pour obtenir le DE de Masso-Kinésithérapie, il faut valider toutes les UE, dont l'UE 28 Mémoire comptant pour 8 ECTS. La rédaction et la soutenance du mémoire intègre ainsi l'ensemble du processus de validation nécessaires à l'obtention du DE, l'acquisition des connaissances et compétences validées par les 240 ECTS.

Cet arrêté modifie le référentiel de formation et en partie le travail de fin d'études par les points suivants :

- Les jurys sont désormais constitués d'un directeur de mémoire, d'un enseignant universitaire et d'un ou plusieurs kinésithérapeutes de terrain ayant une expertise dans la problématique.
- Le nombre de pages est de 50 à 70 pages.
- La soutenance comprend 10' de présentation suivies de 20' de questions et remarques

### **Filière Ergothérapie**

Le mémoire d'initiation à la recherche, l'écrit et l'oral, valide l'UE 6.5 S6 « Evaluation de la pratique professionnelle et recherche » : l'exercice méthodologique du mémoire intègre l'ensemble du processus de validation nécessaires à l'obtention du DE, l'acquisition des connaissances et compétences validées par les 180 ECTS.

Il crédite l'étudiant de 12 ECTS sur les 180 attendus pour l'obtention du DE.

### **Filière Orthophonie**

Le code de l'éducation pour la partie relative aux études d'orthophonie précise certaines conditions de réalisation du mémoire de fin d'études :

- Article D.636-20-2 : « Au cours du dernier semestre, les étudiants soutiennent un mémoire sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, désigné par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie sur proposition de l'équipe pédagogique. En fonction de leur projet professionnel, ce mémoire est soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche dans le cadre du parcours recherche ; dans ce dernier cas le directeur du mémoire est un enseignant-chercheur, un chercheur ou un orthophoniste titulaire d'un doctorat ».
- Article D.636-20-3 : « Les membres du jury du mémoire sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de la composante assurant la formation en orthophonie, après avis de l'équipe pédagogique. Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la

structure de formation : un orthophoniste de l'équipe pédagogique ; le directeur du mémoire ; un expert du domaine concerné. »

L'annexe 6 du décret du 30 août 2013 définit un cahier des charges du mémoire en orthophonie. Les éléments que ce document présente sont intégrés au guide de réalisation, présentation et d'évaluation du mémoire à l'ILFOMER.

## **Annexe 2. Valorisation scientifique à l'ILFOMER**

### **a. Recherche en sciences de la rééducation et de la réadaptation**

#### **Publication**

2023

Bonnin, Claire, Pejoan, Dominique, Ranvial Eric, Marchat Meryl, Andrieux, Nicolas, Fourcade Laurent, Perrochon Anaick. Immersive virtual patient simulation compared with traditional education for clinical reasoning: a pilot randomised controlled study. *J Vis Commun Med* (Jan 2023):46(2):66-74. doi: 10.1080/17453054.2023.2216243

2022

Laplaud, Nina, Perrochon, Anaïck, Gallou-Guyot, Matthieu, Moens Maarten, Lisa Goudman, David Romain, Philippe Rigoard, et Maxime Billot. « Management of post-traumatic stress disorder symptoms by yoga: an overview ». Preprint. In Review, 25 août 2022.

<https://doi.org/10.21203/rs.3.rs-1834126/v1>.

Langlois, Pascaline, Anaick Perrochon, Romain David, Pierre Rainville, Chantal Wood, Audrey Vanhauzenhuysse, Benjamin Pageaux, et al. « Hypnosis to Manage Musculoskeletal and Neuropathic Chronic Pain: A Systematic Review and Meta-Analysis ». *Neuroscience & Biobehavioral Reviews* 135 (avril 2022): 104591. <https://doi.org/10.1016/j.neubiorev.2022.104591>.

Dumain, Marion, Pauline Jaglin, Chantal Wood, Pierre Rainville, Benjamin Pageaux, Anaick Perrochon, Martin Lavallière, et al. « Long-Term Efficacy of a Home-Care Hypnosis Program in Elderly Persons Suffering From Chronic Pain: A 12-Month Follow-Up ». *Pain Management Nursing* 23, n° 3 (juin 2022): 330-37. <https://doi.org/10.1016/j.pmn.2021.06.005>.

2021

Dalmazane, Marion, Matthieu Gallou-Guyot, Maxence Compagnat, Laurent Magy, Alexis Montcuquet, Maxime Billot, Jean-Christophe Daviet, et Anaick Perrochon. « Effects on Gait and

Balance of Home-Based Active Video Game Interventions in Persons with Multiple Sclerosis: A Systematic Review ». *Multiple Sclerosis and Related Disorders* 51 (juin 2021): 102928.

<https://doi.org/10.1016/j.msard.2021.102928>.

Morizio, Charles, Maxime Billot, Jean-Christophe Daviet, Stéphane Baudry, Christophe Barbanchon, Maxence Compagnat, et Anaick Perrochon. « Postural Control Disturbances Induced by Virtual Reality in Stroke Patients ». *Applied Sciences* 11, n° 4 (8 février 2021): 1510.

<https://doi.org/10.3390/app11041510>.

Burat, Julian, Stéphane Mandigout, Thierry Sombardier, et Anaick Perrochon. « Intérêt de la réalité virtuelle dans le retour à domicile du patient : le CAVE au service de l'ergothérapieOccupational therapy and virtual reality for the return home ». Application/pdf, 6 juillet 2021.

<https://doi.org/10.13096/RFRE.V7N1.179>.

Jabouille, François, Maxime Billot, Eric Hermand, Eric Lemonnier, et Anaick Perrochon. « Balance Rehabilitation for Postural Control in Children with Autism Spectrum Disorder: A Two-Case Report Study ». *Physiotherapy Theory and Practice*, 23 décembre 2021, 1-9.

<https://doi.org/10.1080/09593985.2021.2017090>.

2020

Baudry, Martial, Michele Briansoulet, et Anaick Perrochon. « Relation entre le risque de burn-out et le mode d'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ». *Kinésithérapie, la Revue* 20, n° 221 (mai 2020): 3-9. <https://doi.org/10.1016/j.kine.2020.02.013>.

Owen-Jones, Z., A. Perrochon, E. Hermand, L. Ponthier, L. Fourcade, et B. Borel. « Evolution of Muscular Oxygenation during a Walking Test in Pre-Term Children ». *The Journal of Pediatrics*, août 2020. <https://doi.org/10.1016/j.jpeds.2020.07.082>.

2019

Rolland-Piègue, Laure, Anaick Perrochon, et Stéphane Mandigout. « [Rehabilitation methods for hemineglect in occupational therapy after stroke: a systematic review] », 2019.

2018

Subirats, L., G. Allali, M. Briansoulet, J.Y. Salle, et A. Perrochon. « Age and Gender Differences in Motor Imagery ». *Journal of the Neurological Sciences* 391 (août 2018): 114-17.

<https://doi.org/10.1016/j.jns.2018.06.015>.

2017

Caquot, J., A. Perrochon, J.-L. Bugeaud, X. Dumélié, M. Pajon, J. Bordes, et J.-C. Daviet. « La tendinopathie patellaire chez les basketteurs du championnat de France espoir pro A. Enquête transversale en vue d'une démarche éducative ». *Journal de Traumatologie du Sport* 34, n° 1 (mars 2017): 3-14. <https://doi.org/10.1016/j.jts.2016.12.003>.

## **Congrès**

2022

ISPRM 2022, Barcelone. Elodie Roy. Stéphane Mandigout

2021

Congrès Sofrasim 2021, Rouen. La réalité virtuelle dans l'enseignement à distance des étudiants en formation de kinésithérapie : étude pilote Aulié A., Andrieux N., Thomas F., Bonnin C., Perrochon A.

2020

Congrès de la SOFMER 2020, Lyon: Evaluation of the intensity of physical activity during rehabilitation session in private clinic in post-stroke patient. Gilliard A, Goncalves S, Perrochon A, Briansoulet M, Mandigout S.

2019

Effet d'une information thérapeutique dans la récupération de la mobilité fonctionnelle de l'épaule après sternotomie. Monterde M, Daviet J-C, Sombardier T, Mandigout S. SOFMER 17-19 oct, 2019, Bordeaux, France.

XXVIème congrès de la Société Francophone de Posture Equilibre et Locomotion (SOFPEL) à Montréal en Décembre 2019 (communication orale Morizio C.)

7ème Journées Francophone de Kinésithérapie (JFK) à Montpellier en Février 2019 (posters Castaing L. et Delrieu V.)

2017

1st International Students' Scientific Conference, May 2017, Bacau, Romania (communication orale par Subirats L., ...)

2016

31st Annual Congress of French Société Française de Médecine Physique et de Réadaptation (SOFMER) en Octobre 2016 à Saint-Etienne (deux communications orales par Caquot J.)

## **b. Recherche en sciences de l'éducation**

## Publication

2022

Soulier T., Bonnin C., Perrochon A., (2022). La réalité virtuelle, un outil pertinent pour la sensibilisation au métier de masseur-kinésithérapeute. *Kinésithérapie, la Revue*

2020

Burguete, E., Picard, N., Andrieux, N., Fourcade, F., & Perrochon, A. (2020). Évaluation par les pairs à distance lors d'un enseignement de lecture critique d'articles pour des étudiants paramédicaux. *Évaluer Journal international de recherche en éducation et formation*, Numéro Hors-série, 1, 41-51.

Frigo L., Kronovsek T., Perrochon A., Impact de l'utilisation de la réalité virtuelle dans l'apprentissage de la lecture critique d'articles. *Pédagogie médicale*

Bonnin C., Pejoan D., Ranvial E., Marchat M., Andrieux N., Fourcade L., Perrochon A., Immersive virtual patient compared with a traditional teaching for clinical reasoning: a pilot randomized controlled study. *Journal of Medical Systems* (submit)

## Congrès

### Communication orale

Bonnin C., Pejoan D., Ranvial E., Marchat M., Nicolas A., Fourcade L., **Perrochon A.** (2021) Comparaison de cas clinique virtuel avec une pédagogie traditionnelle dans le raisonnement clinique : une étude pilote contrôlée et randomisée - Symposium *Simulation numérique et apprentissage humain : le rôle de la cognition incarnée*, Colloque EIAH Fribourg, Suisse

## Prix et récompenses

**1er Prix du Jury** au concours « 3 minutes pour garder l'orthophonie en mémoire » pour sa vidéo sur "Le chant choral auprès des personnes aphasiques : enquête sur la satisfaction des choristes – création d'un outil de guidance" Mémoire d'Estelle Lecomte – Juin 2019

1er prix du meilleur mémoire étudiant en ergothérapie 2019 décerné par l'Association Nationale Française en Ergothérapie (ANFE).

1er Prix du meilleur mémoire de masso-kinésithérapie décerné par le Groupe Pasteur Mutualité (GPM) 2017

### **Autres**

Deux étudiants ont obtenu en 2016 et 2019 un financement pour réaliser un PHRIP (programme hospitalier de recherche infirmier et paramédical).

### **Annexe 3. Constitution des membres de jury**

#### **Pour la filière masso-kinésithérapie :**

- Un formateur à l'institut (réfèrent pédagogique MK)
- Un enseignant universitaire
- Un ou des M.K. expert(s) de la thématique

#### **Pour la filière orthophonie :**

- Un orthophoniste de l'équipe pédagogique
- Le directeur du mémoire
- Un expert du domaine concerné

#### **Pour la filière ergothérapie :**

- Un formateur à l'institut (réfèrent pédagogique ergothérapeute)
- Un enseignant universitaire
- Un ou des ergothérapeutes ou médecins ou cadres de santé travaillant avec des ergothérapeutes expert(s) de la thématique

**Annexe 4. Grille de notation**

Année universitaire 2025-2026

**Grille d'évaluation du travail écrit et de la soutenance orale du  
mémoire**

Session 1, Semestre : ...

Diplôme : ...

UE : ...

Epreuve : ...

NOM DE L'ETUDIANT : .....

(en lettres capitales)

Prénoms : .....

**CRITERES D'EVALUATION DU TRAVAIL ECRIT :**

| Capacité à                                                       | Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Construire un cadre théorique et conceptuel<br><br>Problématique | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence de la revue de la littérature (références théoriques argumentées et pertinentes)</li> <li>- Les concepts, éléments théoriques et définitions exposés sont scientifiques ; ils sont utiles à la compréhension des relations entre les éléments ; ils éclairent la question de recherche.</li> <li>- Le cheminement de la réflexion aboutit à une question de recherche et une hypothèse</li> </ul> |
| Développer une méthodologie                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pertinence de la méthodologie adoptée, explicitation de la démarche scientifique</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Démarche d'analyse                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les résultats présentés sont fiables et utiles</li> <li>- Le raisonnement est logique, conduit avec objectivité et rigueur</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Conclure et transférer                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de la discussion et de la conclusion en regard des théories et méthodes utilisées</li> <li>- Interrogation sur les limites du travail</li> <li>- Conclusion en lien avec le travail et ouvrant sur des perspectives de recherche</li> <li>- La réflexion témoigne de l'implication en tant que futur professionnel et suscite l'intérêt du lecteur</li> </ul>                                        |
| Présentation du document écrit                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de présentation (cf. consignes de la feuille de style) et rédaction (orthographe, syntaxe, vocabulaire scientifique et professionnel)</li> <li>- Respect des règles d'écriture (sources, légendes, références, anonymat, confidentialité...)</li> <li>- Liens entre les parties du texte, organisation et cohérence du texte, clarté des titres et sous-titres</li> </ul>                            |
| Résumé et abstract                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résumé clairs, précis, concis</li> <li>- Mots-clés pertinents</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>TOTAL</b>                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

**CRITERES D'EVALUATION DE LA SOUTENANCE :**

| Capacité à                                                 | Critères                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | N           |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Mener une présentation orale                               | - Présentation dynamique, fluide, adaptée, élocution fluide, prend en compte le jury (support non lu mot à mot).                                                                                                                                                                                                                                                                                           |             |
| Interroger l'articulation théorie-pratique professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cheminement personnel et intellectuel explicité, réflexif. Analyse critique de son travail.</li> <li>- Acceptation du débat, de l'échange, de la controverse, capacité à se saisir des questions posées.</li> <li>- Positionnement professionnel et éthique.</li> <li>- Distance par rapport à l'écrit : savoir élaborer et développer une perspective</li> </ul> |             |
| <b>TOTAL</b>                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |
| <b>NOTE TOTALE Ecrit</b>                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>/ 20</b> |
| <b>NOTE TOTALE Oral</b>                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>/ 20</b> |
| <b>NOTE TOTALE Ecrit + Oral</b>                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>/ 20</b> |
| Directeur Mémoire                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |
| Réfèrent Universitaire                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |
| Réfèrent Pédagogique                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |             |